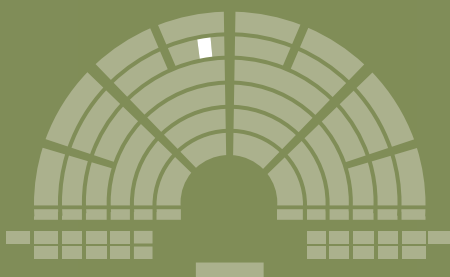




Joël Labbé

Sénateur du Morbihan
Citoyen du Monde



BILAN DE MANDAT 2011/17



VOTRE SÉNATEUR

BIOGRAPHIE

Porté par des valeurs humanistes, Joël Labbé s'engage en politique dès l'âge de 25 ans. Élu adjoint de sa commune de Saint-Nolff en 1977, il le restera durant 3 mandats, avant de devenir maire de 1995 à 2014. Marqué par les conclusions du premier Sommet de la Terre Rio 1992, il fait du développement durable son cheval de bataille, bousculant les pratiques politiques locales : engagement de sa commune dans le réseau des "Communes du Monde" en 1997, première démarche Agenda 21 local breton dès 2005, zéro-phyto dès 2006, lancement d'un festival militant...

Il sera également élu Conseiller général du canton d'Elven (Morbihan) en 2001, puis président du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan en 2008, mandats auxquels il renoncera suite à son élection aux sénatoriales de 2011, dans un souci de non-cumul.

Au Sénat, Joël Labbé est membre du Groupe écologiste et vice-président de la commission des Affaires économiques, particulièrement investi sur les questions agricoles et alimentaires.

FONCTIONS PARLEMENTAIRES

Vice-président de la commission des affaires économiques

compétente dans les secteurs suivants : agriculture, forêt, chasse et pêche, communications électroniques et postes, commerce extérieur, industrie, énergie, consommation, commerce, entreprise, logement, politique de la ville, urbanisme, tourisme, outre-mer, recherche appliquée et innovation, espace.

Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre de l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles

Président délégué pour le Mali du Groupe d'amitié France / Afrique de l'Ouest

CHIFFRES CLÉS DU MANDAT

Auteur de **4 propositions de loi et de résolution** dont 2 adoptées

Cosignataire de **36 propositions de loi ou de résolution**

181 interventions en séance publique

74 questions au gouvernement sur des enjeux locaux et nationaux

3 rapports parlementaires

1 mission d'information

771 amendements déposés en premier signataire



“ La politique,
c’est l’art de
rendre possible
ce qui est
nécessaire.”

J’aime à rappeler cette définition si simple et si juste de ce que doit être la politique, définition reprise, en son temps, par l’Abbé Pierre. Je veille aussi, autant que je peux, à la mettre en pratique depuis mes débuts en politique en 1977.

J’ai découvert et pratiqué la politique locale en qualité d’adjoint au maire de Saint-Nolff pendant 3 mandats, de maire pendant 3 autres mandats, ainsi que de conseiller général du Morbihan pendant 10 années. Je n’avais pas de plan de carrière politique ni d’ambition nationale, juste des convictions très fortes sur la nécessité vitale de remettre en cause notre mode de développement qui, déjà, nous menait vers des impasses. C’est d’ailleurs suite aux conclusions du premier Sommet de la Terre de Rio en 1992, que j’ai pris la décision d’être candidat à la tête d’une équipe municipale pour faire de la politique autrement et expérimenter des alternatives locales : “penser global pour agir local”.

C’est dans le même esprit, avec une lucidité toujours plus forte sur l’urgence à agir, que j’ai été candidat aux élections sénatoriales. Le 25 septembre 2011, j’étais élu sénateur du Morbihan aux côtés d’Odette Herviaux et Michel Le Scouarnec.

6 ans déjà ! À l’approche de la fin de ce mandat parlementaire, c’est le moment d’en faire le bilan.

À mon entrée au Sénat, je dois avouer que je n’en connaissais pas vraiment le fonctionnement, les rouages... et les codes ! Le début de ce mandat a été ainsi pour moi une période d’apprentissage en immersion et en accéléré, avec un changement radical de rythme de vie.

Je m’étais fixé comme objectif de travailler en toute transparence et de respecter mes engagements, avec l’ambition de jouer un rôle à la hauteur des attentes de celles et ceux qui m’avaient accordé leur confiance ; cela sans rentrer dans le moule, en gardant mon style et ma manière d’être, en esprit libre, à la parole libre.

Au fil des pages de ce feuillet, vous aurez un aperçu de ce qu’a été mon action politique pendant ces six années. Je me suis efforcé de rendre compte de mon travail à intervalles réguliers, avec trois bilans intermédiaires et une série de réunions publiques à mi-mandat à l’attention des élus locaux et de l’ensemble des



© A. Vernet

“Le poing serré de l'insurrection des consciences”
Œuvre offerte par Mic Bertincourt, sculpteur en Périgord

acteurs des territoires du Morbihan. Le succès de ces rencontres m'a permis de tisser un riche réseau afin de mieux remonter les attentes du terrain, les préoccupations de nos élus locaux et les aspirations de notre population.

Représenter le département, c'est la base de notre action de parlementaire, mais une autre mission, non moins importante, est de contribuer à l'écriture de la loi et au contrôle de l'action du gouvernement. Vice-président de la commission des Affaires économiques du Sénat, unique représentant du groupe écologiste, j'ai participé activement à l'examen des textes liés à l'industrie, à l'artisanat, au commerce, à l'urbanisme, au logement, aux outre-mer, et puis bien sûr, à ceux concernant l'agriculture, l'alimentation, et la forêt.

Issu du monde rural, les questions agricoles et alimentaires, les questions de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la qualité de l'eau, du sol, de l'air, de la santé humaine, tous ces domaines étant intimement liés, m'ont particulièrement préoccupé.

Et puis, il y a eu cette proposition de loi qui porte mon nom, la loi Labbé, une utopie devenue réalité en trouvant une majorité au Sénat comme à l'Assemblée, et qui se donne aujourd'hui une ambition européenne. C'est une loi modeste, mais qui démontre que peut s'ouvrir un vaste champ des possibles pour demain, quand la politique retrouve toute sa puissance : un vote à la majorité est plus fort que tous les lobbies économiques et financiers, ces lobbies dont je n'ai eu de cesse de dénoncer l'influence.

Toute cette activité politique résulte d'un travail en équipe, au sens le plus large du terme : mon équipe de collaboratrices et collaborateurs, l'équipe du groupe écologiste du Sénat, et aussi, l'immense réseau constitué, au fil des textes, d'élus, de citoyens, de professionnels, d'associatifs, d'ONG, de scientifiques...

En guise d'épilogue de ce voyage parlementaire qui m'a offert une expérience de vie extraordinaire, je tire une conclusion toute simple : finalement, tout reste possible à condition que la politique reprenne ses droits. Nous le devons, par respect pour les générations qui nous ont précédées, et aussi, et surtout, par respect pour les générations à venir.

Bien cordialement

A handwritten signature in black ink, reading 'Joël' with a stylized flourish at the end.

Joël Labbé

Sénateur du Morbihan

A black and white photograph of a man with glasses and a dark coat standing with his arms crossed on a cobblestone plaza. In the background is a large, ornate building with a prominent dome and arched windows. A green rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing the title text.

LA POLITIQUE AUTREMENT

"Un sénateur pas si ordinaire" (2011) © E. Pain

Quelques jours après son élection au Sénat, sa première intervention dans l'hémicycle donne le ton : citant *“The Times They Are A-Changin’”*, chanson mythique de Bob Dylan, Joël Labbé affiche sa liberté de parole et son désir de bousculer quelque peu les codes de la Haute Assemblée. Fort de sa solide expérience d'élus local, il aspire à incarner une autre manière d'être en politique et à redonner confiance aux citoyens, dont la défiance envers les partis et les institutions ne cesse de croître. L'aventure collective du groupe écologiste au Sénat, premier groupe écologiste de l'Histoire parlementaire, lui donnera cette marge de manœuvre.

POLITIQUE COLLABORATIVE

Désireux de rompre avec l'image de responsables politiques “hors-sol”, coupés des réalités, Joël Labbé fait le choix dès le début de son mandat **d'associer le plus possible la société civile aux débats parlementaires**. Au-delà des auditions officielles organisées dans le cadre de la commission des Affaires économiques, il fait régulièrement appel à des experts scientifiques, professionnels, associations, syndicats et élus locaux, pour enrichir sa réflexion et ses interventions sur les textes en discussion au Parlement, tout comme pour faire remonter un certain nombre de doléances. Tout

le travail préparatoire de la Loi Labbé sur le zéro-phyto, par exemple, découle d'un riche **travail en réseau**, sur lequel il a pu s'appuyer pour défendre son texte. Grâce à ces relais, son engagement sur des thématiques comme les pesticides ou la restauration collective bénéficie d'un large écho auprès de la société civile, lui donnant une légitimité supplémentaire dans l'hémicycle.

Pour Joël Labbé, il est urgent de rapprocher les citoyens de la politique, et de les impliquer plus dans les grands débats nationaux. La loi Labbé a ainsi été la **première loi soumise au débat citoyen**, faisant l'objet d'une consultation publique sur internet via la plateforme Parlement & Citoyens, et récoltant plus de 3 000 contributions. Il s'est également fait le relais des milliers de signataires de la pétition #YesWeGraine, en déposant deux amendements au projet de loi biodiversité sur la préservation des semences paysannes. En juin 2017, conjointement avec son collègue sénateur Henri Cabanel, il a lancé une nouvelle consultation citoyenne numérique autour du **projet de loi rétablissant la confiance dans l'action publique**.

Des initiatives qui appellent à repenser la place du citoyen dans la démocratie, et qui ouvrent de nouvelles perspectives pour organiser le débat démocratique citoyen dans notre pays.



21.03.17 – Retrouvailles avec Pierre Rabhi lors de la remise de sa Légion d'Honneur par la ministre de l'Écologie, récompensant son parcours hors normes.

ÉTHIQUE et TRANSPARENCE



25.03.16 – Échanges avec les services civiques morbihannais dans les locaux de la radio locale Plum'FM.

Avec les “affaires” qui fragilisent depuis un certain temps la vie politique française, l'éthique et la transparence sont devenues un véritable enjeu de démocratie.

En ce sens, le groupe écologiste au Sénat aura été exemplaire. Joël Labbé et ses collègues, reconnus pour leur travail assidu et actif au Sénat malgré un effectif restreint, ont voté et mis en application le **non-cumul des mandats**. Ils ont également choisi de publier, dès le début du mandat et avant que la loi ne l'oblige, l'ensemble des projets subventionnés dans le cadre de leur

enveloppe de **réserve parlementaire**. Une première.

Promouvoir la transparence, c'est également **rendre compte de son travail régulièrement**. Joël Labbé s'est appuyé, tout au long de son mandat, sur différents outils pour relayer son action de manière la plus large : site internet retraçant l'ensemble de son activité parlementaire, page facebook permettant d'échanger en direct avec les citoyens, quatre bilans de mandat distribués par courrier et mail, mise en place de réunions publiques régulières : réunions de bilans de mi-mandat, réunions thématiques ciblant élus, socio-professionnels ou citoyens (loi d'avenir agricole, lutte contre le frelon asiatique, zéro-pesticides, restauration collective exemplaire...)...

INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES LOBBIES



04/02/15 – En réaction au verrouillage des votes sur la proposition de résolution visant à interdire les néonicotinoïdes, Joël Labbé arrache sa cravate en pleine séance.

Pendant ces 6 années, Joël Labbé n'a eu de cesse de **dénoncer l'influence majeure des lobbies** sur la vie parlementaire, qui brident l'action politique.

Il a notamment fait le buzz en arrachant sa cravate dans l'hémicycle en guise de protestation face au blocage du vote sur sa proposition de résolution sur l'interdiction des néonicotinoïdes à un niveau européen, vote largement influencé par les géants des produits phytosanitaires...

Il a également saisi, à plusieurs reprises, le président du Sénat au sujet de la tenue de petits-déjeuners organisés par des groupes

de pression au sein du Palais du Luxembourg. Des pratiques courantes, qui nuisent fortement à l'impartialité des décisions...

L'action des lobbies, qui n'a eu aucune existence légale en France pendant de nombreuses années, commence cependant à être mieux encadrée, avec notamment la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), qui a marqué une nouvelle étape pour la transparence des relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics.

“ÊTRE HUMAIN,
TOUJOURS PLUS HUMAIN,
JUSTE HUMAIN,
MAIS PROFONDÈMENT
HUMAIN”

Joël Labbé

**POUR LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOCIALE**



Zéro-phyto

Les pesticides bannis des espaces publics et jardins

La loi Labbé, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, est **entrée en application au 1^{er} janvier 2017**. Un premier pas dans la lutte contre les pesticides vient d'être franchi et c'est sans conteste, pour Joël Labbé, une grande victoire de ce mandat.

Joël Labbé fut l'un des précurseurs du "zéro-phyto" en Bretagne, qu'il expérimenta dès 2007 sur son territoire communal de Saint-Nolff. Démarche qui, entre autres, valut à cette commune de 3 887 habitants d'être désignée "Capitale Française de la biodiversité 2012" pour les petites villes de 2 000 à 20 000 habitants. En 2012, c'est au Sénat qu'il participe activement aux travaux de la **Mission Commune d'Information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement**. Après 7 mois de travail, 95 auditions, 5 déplacements en province, dont un dans le Morbihan, le rapport et sa centaine de propositions sont adoptés à l'unanimité par la mission le 10 octobre 2012, puis font l'objet d'un débat en séance plénière le 23 janvier 2013. *"Les conclusions étaient suffisamment alarmantes pour qu'elles aboutissent à des propositions exigeantes"* souligne Joël Labbé. Il travaille dès lors à une proposition de loi ciblant les usages non agricoles des pesticides, qui représentent environ 10 % de la consommation nationale.

Rappelons que la France occupe toujours le premier rang européen et le troisième rang mondial de consommation de pesticides. Le plan Écophyto 2018, engagement qui, suite au Grenelle de l'environnement, visait à réduire de 50 % l'usage des pesticides à l'horizon 2018, est bien loin de ses objectifs.

Adoptée par le Sénat le 19 novembre 2013 puis par l'Assemblée Nationale le 23 janvier 2014, amendée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte en juin 2015, **la loi Labbé interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics** pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries, à l'exception des cimetières et des terrains de sports. Par ailleurs, elle prévoit **à compter du 1^{er} janvier 2019 l'interdiction de mise sur le marché, de délivrance,**



30.05.17 – Journée Objectif Zéro pesticide pour les communes du PNR du Golfe du Morbihan.

d'utilisation et de détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les pesticides dans les jardineries ne sont plus vendus en libre-service mais mis sous clé et font l'objet d'une vente assistée. **Les produits de biocontrôle**, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés. La transition est en marche.

ZOOM UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION POUR GÉNÉRALISER LE ZÉRO-PHYTO À L'EUROPE

Joël Labbé a déposé en mars 2017 au Sénat, **une proposition de résolution européenne visant à généraliser les principes de la Loi Labbé à l'ensemble de l'Europe**, qui a été adoptée à l'unanimité. Avec l'interdiction de l'usage des pesticides sur les espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017, l'inter-

diction de vente aux particuliers en 2019, et l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes en agriculture en 2018, la France est devenue aujourd'hui précurseur en Europe dans le combat contre les produits phytosanitaires.

Pour Joël Labbé, *“la réduction de l'utilisation des pesticides représente un triple enjeu, sanitaire, environnemental et économique, si l'on prend en compte les services rendus par la biodiversité. Il faut profiter de la dynamique française pour influencer sur l'Europe, et promouvoir l'adoption d'une réglementation ambitieuse concernant les pesticides, tout en généralisant les pratiques alternatives.”*

Néonicotinoïdes

■ L'interdiction des pesticides tueurs d'abeilles enfin actée

L'interdiction des pesticides néonicotinoïdes, particulièrement impliqués dans le déclin des populations d'abeilles et suspectés d'avoir des effets sur l'homme, a été l'un des grands combats du mandat de Joël Labbé, et l'un des grands sujets de discord du projet de loi biodiversité au Sénat. Aux termes des débats sur le texte en juillet 2016, **l'interdiction des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes ainsi que les semences traitées avec ces produits a enfin été actée à compter du 1^{er} septembre 2018**, sauf dérogation possible jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Mais le chemin a été long...

Dès novembre 2012, alerté par la communauté scientifique et la profession apicole, Joël Labbé demande au ministre de l'Agriculture, lors des questions d'actualité au gouvernement, la suspension des autorisations de mise sur le marché de ces substances en France. **Membre du Comité de soutien des élu(e)s à l'abeille et aux apiculteurs**, il se mobilise à plusieurs reprises en 2013, dans l'hémicycle, par voie de question au gouvernement ou par voie de presse, afin de sensibiliser les pouvoirs publics aux menaces environnementales qui pèsent sur les abeilles et les insectes pollinisateurs (pesticides, OGM, orientations agronomiques...). Le 5 juin 2014, il organise au Sénat un **colloque “Pour une agriculture respectueuse des pollinisateurs”**, en partenariat avec l'UNAF (Union

Nationale de l'Apiculture Française), et dépose dans la foulée une **proposition de résolution invitant le gouvernement français à agir auprès de l'Union européenne pour une interdiction totale des néonicotinoïdes**, qu'il défend en séance publique le 4 février 2015 au Sénat. N'ayant pas réussi à trouver de majorité, excédé par le poids des lobbies agricoles et phytosanitaires et les consignes de vote, il fait sensation en arrachant sa cravate dans l'hémicycle en guise de protestation.

En juin 2015, il co-signe avec plusieurs collègues députés et sénateurs **“L'appel des Parlementaires pour l'interdiction des Néonicotinoïdes”**, interpellant citoyens et parlementaires à se mobiliser sur ce dossier majeur. Si la majorité sénatoriale a tout fait pour faire machine arrière, la mobilisation sans faille des écologistes, de leurs partenaires, et de la société civile l'a emporté. Une belle victoire pour la biodiversité ! L'action de la France sur les néonicotinoïdes permet maintenant de faire avancer les actions au niveau européen. La Commission européenne a proposé en mars 2017 une interdiction totale de trois néonicotinoïdes sous moratoire partiel depuis 2013, proposition qui sera soumise prochainement au vote des représentants des États membres de l'UE.

Alternatives naturelles aux pesticides

■ Une centaine de plantes déjà autorisées

L'article 3 de la proposition de loi sur le zéro-phyto prévoyait la remise d'**un rapport gouvernemental étudiant les freins juridiques et économiques au développement de produits de bio-contrôle et dits à faible risque, et en particulier des Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP)**, produits alternatifs aux pesticides.

Ce rapport n'est jamais sorti, mais un premier **décret relatif à la procédure d'autorisation des substances naturelles à usage biostimulant a enfin été publié le 30 avril 2016**. C'est l'aboutissement

d'un combat de longue haleine, entamé il y a dix ans par le monde associatif et syndical dont Aspro-PNPP et La Confédération Paysanne, et largement soutenu par Joël Labbé. Un arrêté complémentaire fixe une première liste *a minima* de plus d'une centaine de plantes autorisées, sur les 800 proposées par les professionnels. L'emblématique purin d'ortie y figure, mais les purins de prêle ou de consoude sont toujours en attente d'homologation. La liste sera complétée au fil des évaluations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Joël Labbé suit particulièrement ce dossier afin que se poursuive le travail engagé sur la liste des plantes autorisées, et que se généralisent les alternatives aux pesticides. De nombreuses PME innovantes pourront ainsi commercialiser leurs produits respectueux de l'environnement en France et en Europe.



19.10.16 – Visite du cimetière de Versailles en zéro-phyto avec Cathy Biass-Morin, directrice des espaces verts de la ville.



Ferme du Bec Hellouin © Ch. Hervé-Gruyer

Agroécologie

■ Une pratique d'avenir inscrite dans la loi

Face au modèle agricole productiviste dominant et ses lourdes conséquences écologiques et sociales en termes d'épuisement des ressources naturelles, de perte de biodiversité, d'appauvrissement des sols, de scandales alimentaires, face au désespoir de nombreux paysans, Joël Labbé a défendu tout au long du mandat une **véritable et profonde réorientation de nos politiques agricoles**, et le développement d'une agriculture paysanne pourvoyeuse d'emplois, de revenus décents, et respectueuse de l'environnement et de la santé.

En avril 2013, en amont de l'examen de la loi d'avenir agricole, et en collaboration avec la journaliste d'investigation Marie-Monique Robin ("Le monde selon Monsanto", "Notre poison quotidien"...), il a organisé **un colloque au Sénat intitulé "L'agroécologie, une pratique d'avenir : comment réussir la transition ?"**. Ce colloque a réuni plus de 200 participants et de nombreux experts, dont Olivier de Schutter, rapporteur spécial auprès des Nations Unies pour le droit à l'alimentation.

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), présenté par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, a largement mobilisé Joël Labbé en 2013/2014. Plus de 50 ans après la dernière loi d'orientation agricole française, dont l'objectif premier était de développer la capacité de production de notre pays, l'occasion était donnée de réorienter notre modèle agro-industriel vers une agriculture de proximité, répondant aux besoins alimentaires des habitants, et soucieuse des questions environnementales et sociales. Les écologistes ont soutenu **l'ambition agroécologique du projet de loi**, tout en faisant de nombreuses propositions pour l'enrichir.

Afin de coller au plus près des réalités de terrain, et de relayer au mieux les attentes du monde paysan, le travail préparatoire s'est fait en lien avec les réseaux associatifs et professionnels. Dès le mois de novembre 2013, Joël Labbé, chef de file pour son groupe sur le texte, a organisé une première réunion de travail dans le Morbihan avec les acteurs régionaux, avant de réaliser début 2014 une série d'auditions sur Paris avec les têtes de réseaux, en complément des auditions réalisées dans le cadre de la Commission des Affaires économiques. Un travail de fond qui a donné lieu au dépôt de **170 amendements en première lecture** ! Une collaboration efficace avec sa collègue députée écologiste Brigitte Allain a permis au final **l'adoption d'une quarantaine d'amendements écologistes**.

Parmi les succès obtenus, figurent notamment la création des projets alimentaires de territoire, la prise en compte de l'agroécologie et de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole, la priorité à l'agriculture bio et aux circuits courts dans la restauration collective, ou la définition d'un cadre juridique amélioré pour l'utilisation des semences paysannes et des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP), alternatives aux pesticides.

Politique Agricole Commune

Pour une PAC plus verte et plus juste

Le début du mandat a été marqué par les négociations européennes sur la **nouvelle Politique Agricole Commune pour la période 2015-2020**. Cette politique structurelle de l'Union européenne qui mobilise près de 50 milliards d'euros est le principal levier pour orienter notre agriculture. Malgré les tentatives de verdissement, nous vivons aujourd'hui une **PAC injuste** qui favorise le développement d'exploitations toujours plus importantes, soutient des modèles d'exploitation toujours plus mécanisés, dépendants des énergies fossiles, consommateurs d'engrais chimiques et de pesticides. En abaissant le coût de production intérieur artificiellement par les subventions, elle encourage les exportations qui ruinent les agricultures vivrières des pays du Sud.

Joël Labbé, aux côtés de ses collègues écologistes, a porté de nombreuses propositions cohérentes avec le projet agroécologique défendu par la France, en faveur :

- **d'une PAC plus équitable**, à l'heure où 20 % des exploitations captent 80 % des subventions européennes, avec un plafonnement des aides à 100 000 € par exploitation.
- **d'une PAC plus verte**, qui endigue la monoculture céréalière et l'importation de soja OGM, et encourage la rotation des cultures, l'extension des légumineuses, tout en contribuant à la réduction des intrants et des gaz à effet de serre, afin de protéger nos ressources, notre santé et notre environnement.
- **d'une PAC qui pourvoit au renouvellement des générations agricoles** en permettant à ce secteur d'être plus accessible, attractif et capable de dynamiser les économies locales.

OGM et semences

Non au brevetage du vivant

Joël Labbé s'est mobilisé à plusieurs reprises contre les OGM, notamment lors de l'examen en février 2014 de la **proposition de loi visant à interdire la culture du maïs transgénique MON810 en France**, rejetée au Sénat suite à une motion d'irrecevabilité, puis lors d'une seconde **proposition de loi relative à l'interdiction de la mise en culture des variétés de maïs génétiquement modifiés**, adoptée au Sénat le 5 mai 2014. La position prise alors par la France sur ce dossier reflète le choix de l'opinion publique, qui, très majoritairement, ne souhaite pas voir se développer les cultures de plantes génétiquement modifiées sur notre territoire national. C'est également un **choix cohérent avec la transition agroécologique de notre agriculture** voulue par le gouvernement. Les écologistes restent toutefois très vigilants sur le sujet, et continuent à se battre pour obtenir **un étiquetage obligatoire des**



04.04.17 – Sur un stand de semences bio lors de la Journée des Collections jardin à Marseille.

produits alimentaires issus d'animaux nourris par des organismes génétiquement modifiés, les OGM représentant une part significative dans l'alimentation de près de 80 % des élevages. En janvier 2017, Joël Labbé a été signataire d'une tribune pour soutenir la démarche juridique de neuf organisations de la société civile française qui demandent **un moratoire sur la vente et la culture des "OGM cachés"** auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Face à l'ambition des grosses firmes semencières de contrôler la semence potagère au niveau mondial, les écologistes sont des ardents défenseurs du **droit fondamental des agriculteurs à conserver, semer, échanger et vendre leurs propres semences**. La diversité génétique participe en effet à une meilleure utilisation de la biodiversité dans les systèmes agricoles, permettant de réduire les risques de maladies, de stabiliser voire d'augmenter les rendements et d'améliorer la résilience des systèmes de production.

En février 2014, ils ont fait inscrire dans la loi que **"l'utilisation de semences de ferme ne constitue pas une contrefaçon"**, franchissant un pas important vers la reconnaissance des droits et pratiques des paysans. Joël Labbé et ses collègues écologistes ont également porté des amendements lors de l'examen de la loi d'avenir agricole, desserrant l'étau du lobby semencier. Ils sont allés plus loin encore lors de l'examen du projet de loi biodiversité en 2016, avec l'adoption de **trois amendements contre le brevetage du vivant**, et ont obtenu la **liberté d'échanges de semences entre agriculteurs et entre particuliers**. Un objectif : éviter la privatisation des mécanismes biologiques ou génétiques par des entreprises privées. Cette victoire pour la biodiversité et la préservation du vivant est aussi une victoire citoyenne, fortement mobilisée sur cette thématique.

Enfin, Joël Labbé a interpellé le ministre de l'Agriculture, lors d'une question crible thématique le 14 février 2014, sur les **moyens à mettre en œuvre en matière de recherche agronomique pour développer des variétés de semences et de plants adaptés à des systèmes agro-alimentaires innovants**, en cohérence avec les nouvelles orientations agroécologiques inscrites dans la loi d'avenir agricole.

ZOOM CAP SUR LA BIO !

L'agriculture biologique, peu impactée par les crises agricoles successives, est garante d'une alimentation de qualité, de la préservation de notre environnement, et de création d'emplois dans nos territoires ruraux. C'est un mode de production qui s'intègre pleinement dans le projet agro-écologique pour la France.

Depuis son lancement le 5 juin 2013 au Sénat, Joël Labbé est membre du **club parlementaire Objectif Bio**, instance de réflexion et de partage autour de l'agriculture biologique. En juin 2015, il avait demandé au ministre de l'Agriculture, lors des questions d'actualité au gouvernement, la remise d'un rap-

port sur l'évaluation des externalités négatives de l'agriculture conventionnelle et des aménités positives de l'agriculture Bio, au niveau économique, social et environnemental. Les conclusions de ce rapport, mené par l'INRA et l'ITAB et présenté en novembre 2016, confirment les réels avantages de l'agriculture biologique par rapport à l'agriculture conventionnelle.

La Bio connaît aujourd'hui un développement et une croissance sans précédent, avec une demande toujours plus forte des consommateurs. Les surfaces cultivées ont progressé de 23 % en 2015, et les demandes de conversion ont triplé par rapport à 2014. Joël Labbé plaide pour un **renforcement des aides financières à la conversion, au maintien et à l'accompagnement**, ainsi que pour un **approvisionnement en bio dans la restauration collective**.

Foncier agricole

Pour la préservation des terres nourricières

La préservation du foncier agricole représente un enjeu majeur pour le maintien d'une agriculture durable. On estime que la consommation des terres agricoles en France représente l'équivalent d'un département qui disparaît tous les 7 ans, rythme qui repart à la hausse depuis deux ans, d'après le dernier rapport de la Fédération nationale des Safer (sociétés d'aménagement de l'espace rural).

Cette problématique est particulièrement cruciale en périphérie des villes, où les terres sont souvent les plus fertiles.

Au niveau européen, nous sommes déjà dépendants de terres agricoles américaines, africaines et asiatiques et importons l'équivalent de la production agricole de 35 millions d'hectares, soit le cinquième de la surface agricole de l'Union européenne.

Dans ce contexte inquiétant, Joël Labbé a défendu dès février 2014, dans le cadre de la **loi ALUR**, la prise en compte dans les outils de planification urbaine des questions agricoles et alimentaires. Il a fait adopter un amendement **visant à ajouter un volet agricole dans le diagnostic des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)**, permettant d'évaluer l'impact de l'activité agricole sur l'ensemble de l'économie du territoire à moyen terme, afin de mieux préserver le foncier, les exploitations agricoles et leurs conditions de fonctionnement. En juillet 2014, il s'est mobilisé aux côtés de parlementaires de tous bords politiques et d'associations citoyennes, pour alerter le gouvernement sur l'artificialisation des sols et demander un **cadre législatif adapté pour aider les élus locaux** à résister aux pressions.

Parce que les terres agricoles destinées aux denrées alimentaires entrent aussi en concurrence avec celles destinées aux agrocarburants, Joël Labbé a défendu un amendement visant à **supprimer l'avantage fiscal accordé aux producteurs d'agrocarburants** de 1^{re} génération lors du Projet de Loi de Finances 2013.

Il s'est également prononcé sur de nombreuses reprises sur la préoccupante **dérive d'acquisitions de terres agricoles** sur notre territoire par des entreprises étrangères n'ayant rien à voir avec l'agriculture, et se produisant hors de tout contrôle. Il est nécessaire de développer de nouveaux outils juridiques afin de garder la maîtrise du foncier agricole français et d'éviter que se développent la financiarisation et la spéculation. Il en va de notre sécurité alimentaire, de la préservation de notre agriculture. Un premier pas a été fait en ce sens en février 2017 avec l'adoption de la **proposition de loi relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle**, soutenue par les écologistes.

Sur ses terres bretonnes, Joël Labbé, aux côtés des écologistes, a affirmé son **désaccord au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes** et son soutien à une mobilisation pacifique pour la préservation des espaces naturels et agricoles et un aménagement équilibré du territoire.

Joël Labbé siège comme unique représentant du Sénat à l'**Observatoire national de la consommation des espaces agricoles**, mis en place en avril 2013 par le ministre de l'Agriculture.



08.06.13 – Intervention pour la préservation des espaces naturels et agricoles, lors de la remise de la Légion d'Honneur à Marie-Monique Robin.



Les Projets Alimentaires Territoriaux

■ **Rapprocher producteurs et consommateurs**

La création des **projets alimentaires territoriaux**, adoptés dans le cadre du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014, constitue une belle avancée obtenue par les écologistes. Les PAT sont des **outils au service des territoires** visant à fédérer producteurs, transformateurs, distributeurs et collectivités territoriales, afin d'approvisionner un bassin de population en produits locaux et de qualité, et par là-même, de soutenir le développement d'une agriculture de proximité. Ils sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire, et s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Le projet alimentaire de territoire offre un cadre adapté pour **relocaliser les systèmes alimentaires, de la production à la consommation** tout en recréant du lien entre le champ et l'assiette. Cette démarche vise à la fois à procurer au plus grand nombre une alimentation diversifiée et de qualité, mais aussi à encourager des systèmes de production agricole moins polluants, porteurs d'avenir, d'emplois et respectueux de la santé humaine, comme de la biodiversité. De plus, elle permet une meilleure rémunération des producteurs.

De nombreuses sources de financement sont possibles pour les territoires s'engageant dans cette démarche porteuse d'avenir.

Restoration collective

■ **Manger bio et local dans les cantines, c'est possible !**

La restauration collective, qui sert dix millions de repas par jour, constitue un levier majeur de la puissance publique pour développer les circuits courts de proximité et la filière biologique locale.

En ce sens, Joël Labbé a défendu en mars 2016 au Sénat, une **proposition de loi écologiste visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation**, et à introduire 40 % de produits locaux, labellisés, de saison ou en circuits courts dans la restauration collective publique, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Portée par sa collègue députée écologiste de Dordogne, Brigitte Allain, elle avait été votée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale. Au Sénat, après d'âpres débats,

la majorité sénatoriale a finalement rejeté les 20 % de bio, malgré les efforts de Joël Labbé, rapporteur de la proposition de loi, pour trouver un compromis. La production agricole biologique française est pourtant largement suffisante aujourd'hui pour permettre d'appliquer cette loi, quoiqu'en disent ses détracteurs. Moins de 400 000 ha suffiraient à fournir les 20 % de produits bio en restauration collective. Or, l'agriculture bio représentait 1,3 millions d'ha en France fin 2015 et 220 000 ha ont été convertis uniquement cette même année.

Finalement, le **“manger local” et le “manger bio” ont été adoptés à l'unanimité le 23 novembre 2016** à l'Assemblée Nationale, par amendement de l'écologiste Brigitte Allain au projet de loi Égalité & Citoyenneté. Mais les parlementaires Les Républicains ont de nouveau fait valoir leur droit de recours au Conseil constitutionnel, qui a censuré cette mesure en janvier 2017, pour des raisons de procédure.

De nombreuses communes françaises ont démontré qu'il était possible de faire le choix du bio, sans oublier les 76 % de français qui plébiscitent l'introduction de produits bio dans la restauration collective... Joël Labbé va continuer à se mobiliser pour faire évoluer les modes d'approvisionnement vers une restauration publique durable et responsable, qui permette un égal accès à une alimentation saine et de qualité, tout en assurant des débouchés stables pour des paysans menacés de disparition faute de revenus équitables.

ZOOM DES AUDITIONS LOCALES POUR ENRICHIR LE DÉBAT

Rapporteur de la proposition de loi visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation, Joël Labbé a

souhaité organiser avant l'examen du texte au Sénat une matinée d'auditions officielles dans le Morbihan, en conviant l'ensemble des acteurs engagés sur cette thématique dans son département. Cette rencontre a permis d'établir un dialogue constructif sur les conditions de mise en œuvre des dispositions de la proposition de loi, et de prendre en compte les propositions des acteurs de terrain.

“Fait maison”

Un label pour une cuisine authentique

En **seconde lecture du projet de loi sur la consommation**, en janvier 2014, Joël Labbé a défendu et fait adopter un amendement rétablissant la **mention “Fait maison”** sur les menus des restaurants. L'idée était de mieux informer le consommateur en distinguant les restaurants qui cuisinent des produits frais de ceux qui assemblent des plats fournis par l'industrie agroalimentaire, mais aussi d'encourager les circuits courts, l'approvisionnement local et la création d'emplois.

Les ambitions de départ ont malheureusement été contournées par le décret d'application pris en juillet 2014 par Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, puis finalement rétablies par un **nouveau décret de la ministre Carole Delga du 6 mai 2015**. Par ce décret, la cuisine faite sur place est véritablement reconnue : les plats “faits maisons” doivent être élaborés à partir de produits frais, crus, et transformés sur place. Un gage de transparence pour le consommateur de l'authenticité de la cuisine réalisée par nos restaurateurs.



Le Rucher du Jardin du Luxembourg.

Frelon asiatique

■ Une espèce invasive à combattre

Arrivé en France en 2005, le frelon asiatique a colonisé en quelques années les 2/3 du territoire français. Le département du Morbihan est touché depuis 2011 et sa présence se multiplie de manière exponentielle d'année en année. Grand prédateur de l'abeille domestique, il présente un grave danger pour l'activité apicole, mais il cause aussi des ravages sur l'ensemble des insectes pollinisateurs.

Dès octobre 2014, Joël Labbé a réuni dans son département du Morbihan l'ensemble des acteurs concernés, pour **impulser une politique départementale de lutte** organisée et cohérente contre le fléau. Cette démarche a donné lieu début 2015 à la création d'un groupe de suivi de la lutte, piloté par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, avec la désignation d'un élu référent par commune, l'incitation au piégeage des fondatrices au printemps, la destruction des nids primaires et secondaires, et la sensibilisation du public. Cette organisation, qui a porté ses fruits en 2015, a été reconduite sur les mêmes bases en 2016 et 2017. Parallèlement, Joël Labbé a demandé à plusieurs reprises au gouvernement **le classement du frelon asiatique en nuisible de catégorie 1**, et la mise sur le marché rapide du dioxyde de soufre, qui permettrait de détruire les nids à peu de coût avec un faible impact environnemental.

La recherche scientifique se poursuit actuellement pour mieux comprendre le comportement de l'insecte et améliorer les moyens de lutte contre son invasion.

Ressources halieutiques

■ Pour le soutien aux pêches durables et artisanales

En juillet 2012, le Sénat s'est réuni pour voter **une résolution européenne relative à la réforme de la Politique Commune de la Pêche**. Amorcer les mesures visant à lutter contre la surpêche et la pêche illégale, mettre en œuvre des plans de gestion de la ressource à long terme, faire de la protection environnementale une condition préalable, réduire les rejets en mer, tels sont les principaux arguments mis en avant par Joël Labbé lors de ce débat. Les aides doivent en premier lieu permettre d'assurer la **nécessaire transition vers une activité de pêche durable**, avec un accès prioritaire pour la pêche artisanale, qui regroupe encore 50 % des marins et représente 80 % de la flotte française. En ce sens, Joël Labbé soutient les actions et revendications de la **Petite Pêche Artisanale Française**, conjointement avec les associations Greenpeace et WWF. En juin 2013, une étape importante a été franchie : le Parlement

européen a adopté une **Politique Commune de la Pêche ambitieuse**, affirmant désormais un cap clair : les activités de pêche doivent être menées durablement d'un point de vue environnemental, seul moyen de garantir leur durabilité économique sur le long terme. Mais malgré tout, certaines ressources s'épuisent... En mars 2017, Joël Labbé a soutenu les petits pêcheurs des côtes françaises dans leur demande de **mise en place d'un moratoire intégral de la pêche du bar en février/mars** sur l'ensemble de la façade Atlantique, et a appelé les consommateurs à boycotter le bar vendu sur les étals à cette période, pour la survie de l'espèce, comme pour l'avenir de la petite pêche.

Ostréiculture

■ L'huître triploïde en question

Saisi dès le début de son mandat par l'association "Ostréiculteur Traditionnel" dans son département du Morbihan, Joël Labbé s'est penché rapidement sur les questions relatives à la production ostréicole. La **filière est fragilisée depuis plusieurs années par une crise majeure**, qui a entraîné le dépôt de bilan de nombreuses entreprises artisanales.

Depuis 2008, les surmortalités du naissain et des huîtres juvéniles qui affectent les stocks d'huîtres creuses de l'ensemble des bassins de production en France, ont provo-

qué une baisse drastique du tonnage français. Les huîtres adultes sont également touchées par une bactérie, avec des mortalités qui impactent les stocks marchands. **L'introduction de l'huître triploïde développée par Ifremer**, issue d'une manipulation génétique, et la multiplication du naissain d'écloserie, qui a supplanté le traditionnel captage en mer, ont bouleversé les usages et pratiques, et cristallisent les tensions chez les professionnels.

Le virage productiviste pris par l'ensemble de la filière soulève un certain nombre de questions, notamment liées **aux éventuels impacts environnementaux et conséquences sur la biodiversité** de ce nouveau mode de production. Joël Labbé a ainsi interrogé le gouvernement lors d'un **débat au Sénat en mai 2015 sur les risques inhérents à l'exploitation de l'huître triploïde**, les mesures mises en œuvre pour éviter une contamination des variétés sauvages et préserver la diversité génétique des huîtres, et les mesures envisagées afin de garantir la transparence sur les étals pour le consommateur. Il a également été l'organisateur d'un **colloque au Sénat en juin 2015, "Regards croisés sur l'ostréiculture : quels enjeux pour demain ?"** qui donna la parole à l'ensemble de la filière et fut l'occasion d'un dialogue transparent permettant d'alimenter la réflexion sur une possible évolution législative et réglementaire.

Parallèlement, il soutient l'association "Ostréiculteur Traditionnel", qui rassemble des producteurs engagés pour la sauvegarde et la valorisation des huîtres nées en mer, dans leur **combat pour un étiquetage différencié**. Il a déjà défendu en ce sens des **amendements aux projets de loi consommation et biodiversité**, en 2013 puis 2016, non adoptés. Mais le débat est posé.



13/05/14 – Aux côtés de Yannick Jadot, échanges avec les professionnels sur un chantier ostréicole d'Arradon.



Le bâtiment à énergie positive de Morbihan Energies à Vannes
© P. Labbé / Balloïde-Photo

COP 21

Un accord historique pour le climat



02.12.15 – Lors du Sommet de la COP 21, au Bourget, prise de parole devant la jeunesse francophone pour le climat en présence de Ségolène Royal.

La France a présidé et accueilli la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du 30 novembre au 12 décembre 2015.

En vue de la préparation du sommet, Joël Labbé a pris part en février 2015, à l'invitation de François Hollande, à la délégation présidentielle qui s'est rendue à Manille, afin de lancer un appel international à l'action pour le climat, **“l'Appel de Manille”**, aux côtés de membres des gouvernements français et philippin, de Nicolas Hulot, et des actrices Marion Cotillard et Mélanie Laurent.

Il a également participé au Sommet des Consciences à Paris, le mardi 21 juillet, où une quarantaine de hautes autorités spirituelles et morales du monde entier s'étaient réunies pour lancer ensemble un **“Appel des Consciences pour le climat”**. En préambule de la COP 21, cette campagne **“The climate, why do I care ?”** initiée par Nicolas Hulot et ses partenaires, invitait chacun, dirigeants, personnalités et citoyens de tous les pays du monde, à répondre en leur âme et conscience à cette question. Le Sénat a engagé un certain nombre de travaux préparatoires à l'évènement, et a adopté une **proposition de résolution visant à affirmer le rôle déterminant des territoires pour la réussite d'un accord mondial ambitieux sur le climat**. Dans le cadre de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales, Joël Labbé a participé à la rédaction d'un **rapport parlementaire “Les collectivités s'engagent pour le climat !”** sur le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique. Il était en charge de la partie **“biodiversité”** du rapport, s'appuyant sur ses expériences de terrain en tant qu' élu local et son réseau de collectivités engagées dans des pratiques vertueuses.

Lors de la tenue du Sommet au Bourget, il a intégré la délégation officielle française pour la COP21, et pu participer à quelques temps forts, malgré un agenda chargé au Sénat en plein examen du projet de loi de finances. Comme l'ensemble de la classe politique, il a salué le **succès d'un accord universel et ambitieux sur le climat**, dont l'objectif est de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C, et sur lequel nous devons désormais appuyer nos dynamiques d'action.

“4 pour 1000”

Protéger les sols pour lutter contre le changement climatique

Parmi les temps forts de la COP21, Joël Labbé a notamment participé au **lancement de l'opération 4 pour 1000**, programme de recherche international initié par le ministre de l'Agriculture, dont l'objectif est de développer la recherche agronomique afin d'améliorer les stocks de matière organique des sols de 4 pour 1000 par an. Joël Labbé avait défendu et fait voter au Sénat un amendement en ce sens lors des débats sur la **loi de transition énergétique**.

Le 4 pour 1000, c'est la prise en compte de la **capacité des sols à stocker le carbone**. Nous savons aujourd'hui que l'agriculture, et en particulier les sols agricoles, peuvent jouer un rôle crucial face aux défis de la sécurité alimentaire et de l'atténuation au changement climatique. Il suffirait en effet d'une augmentation du stockage naturel de carbone dans les sols de 0,4 % par an pour compenser l'ensemble des émissions mondiales. Pour autant, cette approche implique un réel changement des modes de production, en s'appuyant sur les principes de l'agroécologie, qui limitent les intrants chimiques afin de restaurer la biodiversité naturelle des sols.

Les représentants de la quarantaine de pays qui ont adhéré à cette démarche étaient présents, offrant des signes encourageants et une motivation supplémentaire, s'il en était besoin, de pousser à la transition agricole basée sur une agriculture familiale et paysanne respectueuse de la vie.

ZOOM UN CLUB PARLEMENTAIRE POUR L'ÉTUDE DES SOLS

Joël Labbé est l'un des membres fondateurs du **Club Parlementaire pour la Protection et l'Étude des sols**, qui a pour objectif la diffusion des connaissances liées à la gestion et à la protection des sols auprès des parlementaires français, et notamment leur capacité naturelle à jouer le rôle de puits à carbone, un des éléments de réponse face aux effets du dérèglement climatique. Chaque année, le Club Parlementaire pour la Protection et l'Étude des Sols, l'Association Française pour l'Étude du Sol (A.F.E.S.) et l'organisation internationale F.A.O., unissent leurs efforts pour faire de la **Journée Mondiale des Sols**,



03.12.15 – Colloque de la Journée mondiale des sols au Sénat.

le 5 décembre, une réussite en France.

C'est dans ce cadre que Joël Labbé a parrainé en décembre 2015 et 2016 le **colloque de la Journée Mondiale des Sols** au Parlement, en partenariat avec sa collègue à l'Assemblée Nationale, Brigitte Allain.



La coopérative "Le Champ Commun" à Augan © J. Marchaut

Économie sociale et solidaire

Repenser les rapports entre économie et société



14.05.16 – Lors du premier anniversaire de "Cuisiniers Solidaires" à Vannes, association qui lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le 31 juillet 2014, pour la première fois en France, une **loi en faveur de l'économie sociale et solidaire** a été adoptée, avec pour objectifs de consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs, de redonner du pouvoir d'agir aux salariés, de provoquer un choc coopératif et renforcer les politiques de développement local.

Le groupe écologiste a soutenu et significativement amendé ce texte lors de ses deux lectures au Sénat. Grâce à un travail en bonne intelligence en amont avec Benoît Hamon, alors ministre délégué à l'Économie

sociale et solidaire, avec la majorité sénatoriale et les acteurs de l'ESS, le texte adopté inclut beaucoup de propositions des écologistes. Parmi les avancées obtenues, il faut souligner la facilitation de la reprise des entreprises par les salariés, la création des pôles territoriaux de coopération économique, et une première apparition dans la loi des notions de "monnaies locales complémentaires" et de "commerce équitable". Pour Joël Labbé, *"en cette période de crise économique, sociale et écologique, à l'heure où il devient urgent de répondre au besoin de solidarité exprimé par nos concitoyens, l'économie sociale et solidaire démontre qu'il est possible de faire autrement et d'être viable sur le plan économique tout en respectant l'humain, l'environnement et la dynamique des territoires."* L'économie sociale et solidaire représente **plus de 2,3 millions de salariés et plus de 10 % de l'emploi en France**, et le secteur a été relativement peu affecté par la crise.

Économie de proximité

Respecter l'équilibre commercial des territoires

En avril 2014, dans le cadre de l'examen du **projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises**, Joël Labbé a défendu, au nom du groupe écologiste, **l'économie de proximité** portée par les secteurs du petit commerce et de l'artisanat, et affirmé la nécessité de **lutter contre l'étalement urbain** lié au développement des

zones commerciales périphériques. Il a porté des amendements allant dans le sens d'une meilleure protection des locataires face aux bailleurs commerciaux, et d'un renforcement des outils permettant à la puissance publique de favoriser le commerce de proximité et l'équilibre commercial des territoires.

Par courriers et question écrite, il s'est également mobilisé auprès du Ministère de l'Environnement au sujet du conditionnement des aides d'État en faveur de la transition énergétique dans l'habitat à la certification "reconnue garant de l'environnement" (RGE), qui a induit une précarisation des artisans et des petites entreprises du bâtiment, sans résultats probants sur la performance énergétique réelle.

Économie circulaire

■ Halte à l'obsolescence programmée !

Les sénateurs écologistes, dont Joël Labbé, se sont fortement mobilisés lors de l'examen du **projet de loi Consommation** présenté par le ministre Benoît Hamon pour y intégrer des mesures contre **l'obsolescence programmée**. Cette pratique des constructeurs vise à réduire volontairement la durée de vie d'un produit pour augmenter son taux de remplacement et provoquer un nouvel achat prématurément (appareils électro-ménagers, matériel informatique ou de téléphonie mobile... rendus rapidement obsolètes). Et le gaspillage que cela engendre a des impacts dramatiques sur l'environnement : 16 à 20 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques sont jetés par personne et par an en France, pour la plupart incinérés au lieu d'être recyclés. Les écologistes proposaient plusieurs mesures afin de **mieux protéger les consommateurs** : faire inscrire dans la loi le délit d'obsolescence programmée, étendre les durées de garanties de 2 à 5 ans, rendre obligatoire la mise à disposition des pièces détachées pendant 10 ans, ou instaurer un bonus/malus sur l'éco-contribution pour inciter la production et l'achat de produits plus fiables. S'ils ont réussi à faire reconnaître le problème, il n'a pas été possible d'obtenir l'inscription dans la loi de la définition de cette pratique, afin de mieux se donner les moyens d'y faire face. L'allongement de la durée de vie des produits, et la lutte contre l'obsolescence programmée sont des actions prioritaires dans le cadre de la transition vers l'économie circulaire.

Par le biais d'une question écrite en octobre 2015, Joël Labbé a rappelé au gouvernement son engagement à remettre au Parlement, dans un délai d'un an suivant la promulgation de la loi consommation, de deux rapports portant respectivement sur les **possibilités d'une modulation de l'éco-participation** en fonction de la durée de la garantie commerciale des produits, de la **disponibilité des pièces détachées** et du prix raisonnable de ces dernières, d'une part, et d'autre part, sur **l'obsolescence programmée**, sa définition juridique et ses enjeux économiques. En mars 2016, il a également interrogé le gouvernement sur les mesures qu'il comptait mettre en œuvre pour **faire respecter l'affichage de la disponibilité des pièces détachées** conformément à la loi adoptée.



27/01/14 – Intervention lors de la deuxième lecture du projet de loi relatif à la consommation.



L'écocité du Pré Vert à Saint-Nolff.

Loi ALUR

■ Combattre la crise du logement



Paris, au premier rang des agglomérations attractives touchées par la crise du logement.

Le projet de loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), présenté au Sénat à l'automne 2013 par Cécile Duflot, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, a été un temps fort de l'agenda législatif de Joël Labbé, chef de file sur ce texte pour son groupe parlementaire. L'objectif du projet de loi était de **combattre la crise du logement dans notre pays**, marquée depuis de nombreuses années par une forte augmentation des prix, une pénurie de logements et une baisse du pouvoir d'achat des ménages. Ce texte a grandement

bénéficié du travail parlementaire des écologistes qui l'ont enrichi dès sa première lecture.

Définitivement adoptée fin février 2014, la loi ALUR permet de mieux réguler le marché, d'offrir une meilleure protection des locataires, de répondre aux besoins en logements tout en engageant la transition écologique des territoires. Elle marque sans conteste **un grand progrès pour la justice sociale, mais aussi pour la protection des terres agricoles et naturelles**.

Sur le volet logement, les principales mesures adoptées portent sur l'encadrement des loyers, la garantie universelle des loyers, des frais d'agence divisés par deux pour les locataires ou un accès au logement social simplifié, autant de dispositions concrètes et indispensables pour répondre aux difficultés des Français dans l'accès au logement. La lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne, l'extension de la trêve hivernale sont des mesures fortes en faveur des plus démunis. D'autres dispositions favorisent la rénovation thermique de l'habitat et la lutte contre les "passoires thermiques".

Sur le plan environnemental, plusieurs mesures facilitent la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. La biodiversité est désormais prise en compte dans les documents d'urbanisme et de planification.

Le texte ouvre également la voie à des innovations chères aux écologistes, comme **l'habitat participatif**, qui se trouve pour la première fois inscrit dans la loi et doté d'un vrai statut juridique. C'est, de fait, la reconnaissance d'une autre façon de concevoir le logement et la vie en société, fondée sur la solidarité et l'éco-habitat.

Logement social

■ Favoriser l'accès au logement pour tous

Aujourd'hui, plus de 3,5 millions de Français sont mal-logés ; 140 000 dorment encore dans la rue, dont 30 % d'enfants, et plus de 1,8 million sont en attente d'un logement social. Durant le mandat, les parlementaires ont eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises de cette problématique. **Le projet de loi relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement social**, examiné en 2012, a été salué par les écologistes. Un texte jugé ambitieux et fidèle à l'esprit de la loi SRU, qui garantit solidarité et mixité sociale, et qui proposait de faire passer à 25 % le taux de logements sociaux à construire dans les

zones qui en ont le plus besoin, où les classes populaires ou moyennes ne peuvent actuellement plus se loger décemment. La cession de terrains publics avec une décote pouvant aller jusqu'à 100 %, ou encore le quintuplement de l'amende en cas de non-respect de l'obligation de production de logements sociaux, étaient aussi prévus par la loi pour endiguer la crise du logement. Les écologistes ont soutenu ce projet de loi et ont contribué à l'améliorer par voie d'amendement. En 2016, Joël Labbé s'est également prononcé en faveur de la proposition de loi de Michel Le Scouarnec **visant à favoriser l'accès au logement social pour le plus grand nombre**. Pour Joël Labbé *"l'accès au logement correspond à un droit essentiel à vivre dans la dignité"*.

Lors de l'examen du **projet de loi Égalité et Citoyenneté**, en fin d'année 2016, Joël Labbé a continué de défendre l'accès et la construction de logements sociaux malgré les attaques de la droite sénatoriale qui souhaitait réduire de 25 % à 15 % les objectifs contenus dans la Loi ALUR pour la construction de logement social. Suite à une concertation entre les agglomérations de Vannes et de Lorient et la ministre du Logement Emmanuelle Cosse, une proposition équilibrée a été trouvée, permettant de préserver des objectifs forts en termes de construction de logements sociaux et rétablissant la **possibilité de mutualisation intercommunale, qui est un outil crucial pour atteindre les objectifs de 25 % de logements sociaux**.



13.07.12 – Rencontre Solidarité Logement Pays de Vannes / Pays de Lorient, sur le logement d'urgence, le logement d'insertion, et les Maison relais et résidences d'accueil.

Marché de l'immobilier

■ Mettre fin aux pratiques spéculatives

En mars 2012, en début de mandat, Joël Labbé a déposé une **proposition de loi visant à interdire la "vente à la découpe" dans l'immobilier**. Cette pratique consiste à acheter et revendre des biens par lots en vue de plus-values substantielles, au détriment des classes populaires et moyennes des centres-villes qui se retrouvent ainsi évincées d'un logement occupé parfois depuis des dizaines d'années. Ce phénomène est en nette progression, affectant principalement les grandes agglomérations

et de nombreuses communes d'Ile-de-France. La proposition de loi se résumait en deux axes principaux : la création d'un permis de mise en copropriété délivré par le maire ou le président de l'EPCI, et la suppression du "congé pour vente", à savoir la possibilité pour un propriétaire de donner congé à un locataire pour vendre le logement avant la fin de son bail. Pour Joël Labbé, l'objectif était de **contrer la financiarisation à outrance du marché du logement**.

Cette proposition de loi n'a pas été examinée, mais la **loi ALUR** a permis de renforcer les protections dont bénéficient les locataires dans les cas de mises en vente à la découpe. Sans aller jusqu'à l'interdiction du "congé pour vente" proposé par Joël Labbé, dans les zones tendues, lors de la mise en vente de plus de 5 logements, les baux en cours sont automatiquement prolongés de 3 ans. Ce qui vient **renforcer les dispositifs de protection des locataires** déjà en vigueur suite à la loi du 13 juin 2006.

ZOOM UN TOIT POUR TOUS



09.05.12 – Mobilisation "Urgence un toit pour tous" devant la Préfecture de Vannes pour alerter sur la situation de l'hébergement d'urgence dans le département.

Aux côtés du monde associatif et enseignant, Joël Labbé s'est mobilisé dès le début de son mandat pour dénoncer **la situation de l'hébergement d'urgence** dans son département du Morbihan, et demander la **mise en place de solutions adaptées** en lien avec les acteurs de terrain. En mai 2012, par courrier commun avec ses collègues sénateurs morbihannais, il interpelle le ministre de l'Intérieur sur la **diminution des moyens alloués par l'État** à l'hébergement d'urgence, et soutient la mobilisation citoyenne qui se déroule à Vannes. Il dépose en novembre **une question écrite sur les conditions d'hébergement des familles déboutées du droit**

d'asile, dont beaucoup se trouvaient à la rue avec enfants sur le territoire. En mars 2013, il co-signe avec son collègue sénateur Michel Le Scouarnec un courrier adressé au ministre de l'Intérieur en réaction aux critères de régularisation des sans-papiers, et demande **la révision de notre Code de la nationalité** afin de le fonder sur le respect intégral et automatique du droit au sol. En 2015, il se félicite de l'engagement du Morbihan dans l'accueil des migrants, participe au rassemblement de soutien aux réfugiés et appelle la population morbihannaise à des valeurs d'accueil, d'ouverture et d'humanisme, qui ont longtemps fait la réputation de la Bretagne.

Pour leurs combats en faveur de la lutte pour les droits humains et notamment des migrants, Joël Labbé et Marie-Christine Blandin, sénatrice écologiste du Nord, ont reçu à l'occasion de la journée internationale des migrants du 18 décembre 2013, **un passeport de citoyenneté internationale**. Cette cérémonie était organisée au Palais du Luxembourg par l'Organisation pour une Citoyenneté universelle, fondée par le Mouvement Emmaüs International, la Fondation Danielle Mitterrand et le Mouvement UTOPIA, qui vise à promouvoir la liberté de circulation et d'installation des personnes telle que reconnue par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.



Plantes et santé

■ Pour la réhabilitation du métier d'herboriste

Le métier d'herboriste, qui perpétuait une tradition ancestrale et populaire de l'usage des plantes médicinales en France, a été supplanté au cours du 20^e siècle par le recours à la chimie pharmaceutique.

Le diplôme ouvrant la voie à cette profession ayant été supprimé en 1941, les pharmaciens disposent aujourd'hui du monopole de la délivrance au public des plantes médicinales, même si ils y sont très peu formés durant leur cursus universitaire. Parallèlement, les professionnels proposant les 148 plantes en vente libre (producteurs-herboristes, herboristes, boutiques diététiques ou biologiques spécialisées)

ne sont pas habilités légalement à dispenser de conseils, même notoires. Un nombre croissant de Français montrent pourtant aujourd'hui un regain d'intérêt pour l'utilisation des plantes médicinales, et sont demandeurs de conseils de qualité.

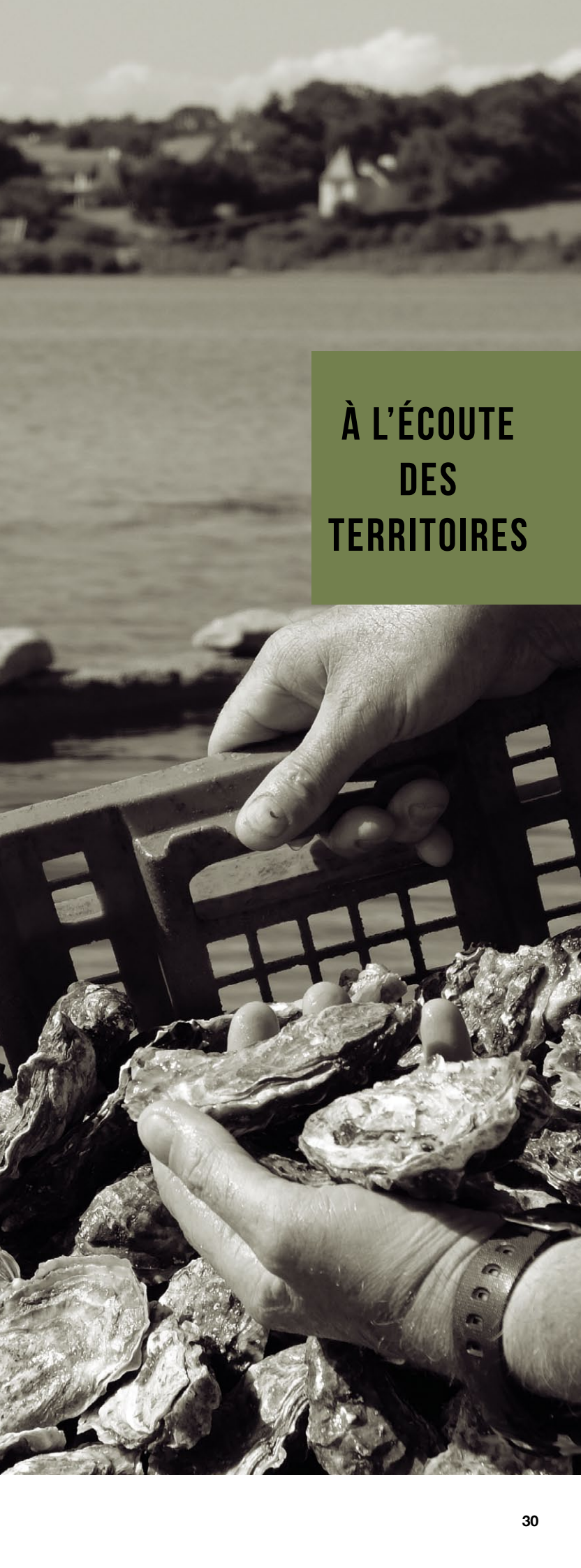
Dans ce contexte législatif obsolète, un nombre grandissant de professionnels, organismes de formation et usagers jugent nécessaire la réhabilitation du métier d'herboriste en France, passant notamment par la mise en place d'une formation adaptée sanctionnée par un diplôme, à l'instar de bon nombres de pays européens. Joël Labbé a répondu favorablement à la demande des professionnels de reprendre le travail engagé par le sénateur finistérien Jean-Luc Fichet sur **une proposition de loi visant à organiser et encadrer la profession.**

Plusieurs réunions de travail, rencontres avec la profession ont déjà eu lieu : au Sénat avec des représentants de producteurs, avec l'ancien sénateur Jean-Luc Fichet, avec Cap Santé l'école bretonne d'herboristerie... Joël Labbé a également participé à deux journées de formation organisées par le GRAB Auvergne pour les producteurs de "simples" en octobre 2015, ainsi qu'à une table ronde organisée par Cap Santé "Herboriste : un métier d'avenir" en avril 2016.

En juin 2016, conjointement avec le député du Finistère Jean-Luc Bleunven, il a fait la demande auprès du Premier ministre d'une **mission parlementaire sur la reconnaissance de l'herboristerie**, afin de disposer des moyens nécessaires pour appréhender ce sujet très transversal et auditionner l'ensemble de la filière. **Ce sera assurément l'un de ses prochains "chantiers" prioritaires.**



02.10.15 – Rencontre des producteurs de plantes médicinales et aromatiques dans la Creuse, dans la perspective d'une redéfinition législative des métiers autour de l'herboristerie.



À L'ÉCOUTE DES TERRITOIRES



Commune de Saint-Nolff.

Territoires ruraux

■ Pour l'égalité et la solidarité des territoires

Joël Labbé a œuvré tout au long de son mandat pour la défense des territoires ruraux.

De nombreuses occasions lui ont permis de faire valoir son point de vue d'ancien élu de commune rurale dans l'hémicycle : lors des débats **“Nouveaux défis du monde rural”** en février 2013, **“Ruralité et hyper-ruralité : restaurer l'égalité républicaine”** en novembre 2014, et plus récemment **“Entre réforme territoriale et contraintes financières : quels outils et moyens pour les communes en zones rurales ?”** en février 2017 ; lors de la **proposition de loi visant à ins-**

taurer des contrats territoriaux de développement rural en octobre 2015, de la **question crible thématique sur les territoires ruraux et la réforme territoriale** en juin 2014, ou encore dans le cadre des **projets de loi de finances**.

La ruralité concerne 80 % de notre territoire. Elle n'est pas uniforme. De nombreuses communes encore qualifiées de rurales se trouvent sur des territoires où elles bénéficient d'une dynamique métropolitaine, et par là-même du développement d'activités économiques génératrices d'emplois et de richesses. Mais il reste une partie des territoires ruraux que le sénateur de la Lozère Alain Bertrand définit dans son rapport de juillet 2014 comme **“l'hyper-ruralité”**. Cette hyper-ruralité représente 26 % du territoire national, soit 250 bassins de vie habités par 3,4 millions de Français, et concerne des départements entiers. La population y est souvent touchée par le vieillissement, l'enclavement, la faiblesse des ressources financières et le manque d'équipements et de services. Ces territoires méritent une attention toute particulière. Si la faible densité de population de ces territoires et leur enclavement rendent difficile la mise en œuvre de projets, l'hyper-ruralité présente de nombreuses opportunités de développement économique, social et environnemental. En 2014, Joël Labbé a souscrit à la proposition d'un **Pacte national pour l'hyper-ruralité** de son collègue Alain Bertrand.

Dans son département du Morbihan, il s'est mobilisé à de nombreuses reprises **pour le maintien des services publics et de proximité en zone rurale**, tels que l'accès aux soins, au très haut débit ou à la téléphonie mobile, sans oublier la question du maintien des classes et des écoles, comme celui des commerces. Pour Joël Labbé, *“nous avons par-*



22.10.16 – Opération de débardage à cheval à la tourbière de Kerfontaine en Sérent.



02.06.2017 – Inauguration du 14^e Festival Photo de La Gacilly.

tiellement perdu cette culture du bien public – dont le numérique fait partie – celle des services publics à rendre à la population. C'est bien cette culture qu'il s'agit de défendre aujourd'hui."

Au Sénat, il a **dénoncé les baisses de dotation de l'État, et défendu la mise en œuvre d'un système de péréquation fort et ambitieux** pour répondre à la nécessité de solidarité et d'égalité des territoires. Il a dernièrement salué les efforts de la loi de finances pour 2017 en ce qui concerne l'animation des territoires ruraux, avec **l'instauration**

des contrats de ruralité, et des **zones de revitalisation rurale**, malgré les problèmes de transition que posent l'actualisation de ce zonage.

Comment parler de ruralité sans parler agriculture ? Depuis toujours, en France comme ailleurs dans le monde, l'activité agricole est, et reste, au cœur des campagnes. Joël Labbé a appelé sans relâche à la nécessité de **prendre soin de cet environnement**, de **conforter l'agriculture paysanne et familiale** au cœur de la ruralité, et de **développer des filières en circuit court et des projets alimentaires territoriaux**, qui permettront d'apporter une nouvelle dynamique aux territoires ruraux.

Enfin, en tant qu'ancien président du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, **il a plaidé la cause des PNR français**, créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. En faisant adopter un **amendement au projet de loi ALUR renforçant la portée des Chartes des Parcs Naturels Régionaux en matière d'urbanisme**, il a conforté les PNR, qui représentent 15 % du territoire national, dans leur rôle d'acteur majeur de l'aménagement du territoire. Il a également **obtenu la possibilité d'adhésion de communes d'un territoire PNR non classées au cours des 15 ans de classement**, sans attendre le renouvellement de la Charte.

Communes littorales et insulaires

Des spécificités à prendre en compte



11.07.2016 – Échanges avec la ministre Emmanuelle Cosse, à Larmor-Plage, autour de l'aménagement durable du littoral.

Parlementaire d'un département littoral, Joël Labbé a été saisi par les élus de nombreuses communes littorales, ainsi que par des collectifs de citoyens, sur **les nouvelles dispositions introduites par la loi Alur en matière d'urbanisme**, qui, combinées avec celles de la loi Littoral, gèlent les possibilités de développement en dehors des bourgs, **les dents creuses en hameau** étant devenus inconstructibles.

Avec ses collègues Michel Le Scouarnec et Odette Herviaux, respectivement sénateur et sénatrice du Morbihan, il a relayé les préoc-

cupations des élus locaux auprès du ministère du Logement, demandant que des aménagements puissent être apportés en cohérence avec la réalité des territoires, dans le respect des grands principes de la loi Littoral. Une réunion a été organisée en ce sens en novembre 2016 à la DREAL Bretagne. Les échanges vont se poursuivre.

En 2017, les écologistes ont approuvé **la proposition de loi portant adaptation des territoires littoraux au changement climatique**, visant à répondre à un besoin de préservation des espaces et de sécurisation des populations, tout en organisant les conditions du maintien du dynamisme et du développement durable de nos côtes.

Joël Labbé a également porté au Sénat différentes **questions relatives à la spécificité insulaire**. Dans le cadre des discussions autour de la loi NOTRe et la nouvelle organisation territoriale, il a appuyé la demande des îliens d'un **régime dérogatoire au seuil de population des intercommunalités**. En 2016, il a déposé un amendement au projet de loi de **modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne** pour que les dispositions relatives au **classement en station de tourisme** soient également applicables aux groupements de communes constituant un territoire insulaire. Il a soutenu, et continue de soutenir, **la dynamique citoyenne de l'Île de Sein pour accéder à l'indépendance énergétique** 100 % renouvelable, en essayant de combattre les obstacles législatifs qui empêchent les habitants d'expérimenter pleinement leur projet. Il a également suivi un certain nombre de dossiers propres aux îles morbihannaises : fibre optique sous-marine, agriculture littorale (et notamment la question des serres en maraîchage), sauvegarde du foncier agricole...

Territoires ultra-marins

■ Engager les bonnes réformes

L'Outre-mer rentrant dans la compétence de la commission des Affaires économiques, Joël Labbé a été plusieurs fois **chef de file sur des textes de loi relatifs aux territoires ultra-marins et régions ultrapériphériques** (RUP) français et européens.

Si ces territoires concentrent les inégalités économiques, sociales et environnementales, il a pointé du doigt à de nombreuses reprises l'erreur qui consisterait à leur accorder toujours plus de dérogations et à baisser les exigences de qualité, dans le domaine agricole notamment. Il s'est d'ailleurs mobilisé en 2012 contre les dérogations autorisant des pulvérisations aériennes de pesticides en Guadeloupe, accordées à des planteurs de bananes. Au-delà de la toxicité des produits utilisés, la distance minimale de sécurité de 50 mètres vis-à-vis des habitations n'était pas respectée.

Les territoires ultramarins sont particulièrement fragiles : pour l'essentiel insulaires, ils sont davantage exposés aux effets du changement climatique, aux risques naturels et aux conséquences des activités humaines.

Face à des politiques européennes souvent mal adaptées aux spécificités locales, Joël Labbé a plaidé **pour que les défis écologiques auxquels ces territoires doivent faire face soient mieux pris en considération**. Seule une vision à long terme permettra d'apporter une réponse globale à la hauteur des défis des outre-mer, s'appuyant sur des stratégies de développement local innovantes et endogènes, qui reposent sur une agriculture et une pêche durables et sur le développement d'industries nouvelles.



**OUVERT
SUR
LE MONDE**



Sommet de la Terre “Rio +20”

■ Une étape sur le chemin du développement durable

20 ans après le premier Sommet de la Terre à Rio en 1992, qui avait permis l'adoption des **premiers engagements internationaux en faveur du développement durable**, les Nations Unies ont organisé du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil) la Conférence Rio+20. **L'économie verte et la gouvernance mondiale du développement durable** ont constitué le cœur des débats de cette conférence internationale.

Le premier Sommet de Rio, et l'émergence du concept du “penser global pour agir local”, avaient été pour Joël Labbé un événement déclencheur de son engagement

politique en faveur du développement durable. Vingt ans plus tard, devenu sénateur écologiste, c'est en tant que membre élu au Congrès des Peuples qu'il s'est rendu à Rio+20 dans le cadre de **l'Association des Citoyens du Monde**, organisation accréditée par l'ONU, pour prendre part aux débats du sommet officiel, et intervenir lors d'un “side-event” consacré à **l'accaparement des terres agricoles au niveau mondial**.

Durant 10 jours, il a participé aux événements des deux sommets : le Sommet onusien officiel, et à sa marge, **le Sommet des peuples** organisé par près de 400 organisations de la société civile brésilienne, avec le concours des réseaux, mouvements et organisations internationales. Une occasion unique de rencontrer des acteurs politiques ou issus de la société civile de tous les pays du monde, engagés dans la même dynamique.

Si le document final adopté à Rio+20, **“L'avenir que nous voulons”**, a déçu par son manque d'ambition au regard des objectifs attendus, il a constitué une étape de plus sur le chemin de la gouvernance mondiale du développement durable, et a inscrit un certain nombre d'engagements nouveaux, notamment **le renforcement du rôle de la société civile dans les négociations**. Pour Joël Labbé, associer les représentants de la société civile non plus comme de simples observateurs mais comme des partenaires à part entière des négociations futures est une réelle avancée, tout comme la place réservée désormais aux collectivités locales, qui ont démontré leur capacité d'exemplarité en matière d'application et d'expérimentation du développement durable.

Il a cependant déploré le rejet de la proposition d'une **Organisation Mondiale de l'Environnement**, instance mondiale qu'il continue de défendre.



18.06.2012 – Rencontre des Global Greens, réunissant les élus verts du monde entier, présents à Rio lors du Sommet de la Terre.



RIO+20 / Sommet des peuples.

Devoir de vigilance des multinationales

■ Prévenir les manquements éthiques et environnementaux



08.07.2015 – Réunion au Sénat du Cercle parlementaire pour la responsabilité sociétale des multinationales.

Joël Labbé, aux côtés de ses collègues écologistes, s'est particulièrement mobilisé sur la question cruciale **de la responsabilité des sociétés multinationales en matière de droits humains et d'environnement**. Tout le monde a encore en tête les images de l'immeuble du Bangladesh, abritant plusieurs industries textiles, qui s'était effondré en avril 2013, et avait entraîné la mort de 1 129 personnes. La communauté internationale et l'Europe ayant clarifié ces dernières années cette question, il revient aujourd'hui aux États, dont la France, de se do-

ter d'instruments favorisant la mise en œuvre de ces principes et des normes existantes, en alignant notamment leurs législations nationales sur les nouveaux textes internationaux.

Dès la fin de l'année 2013, les écologistes ont initié **une proposition de loi visant à instaurer un devoir de vigilance des sociétés mères envers leurs filiales**, soutenue par plusieurs groupes parlementaires. Confronté à des lobbies très efficaces, ce texte a dû être modifié et une nouvelle proposition a été déposée le 11 février 2015 par le groupe socialiste. Lors de son examen au Sénat en novembre 2015, malgré les efforts conjugués des groupes écologistes, socialistes et communistes, et l'envoi d'une lettre ouverte par Joël Labbé à l'ensemble de ses collègues sénateurs, la droite sénatoriale a rejeté cette proposition de loi sur laquelle Joël Labbé était chef de file. À l'issue d'un long parcours législatif, après plus de quatre ans de débats et plusieurs années de mobilisation de la société civile, le texte a finalement été adopté à l'Assemblée Nationale en février 2017, et promulgué le 28 mars.

Cette loi met à la charge des grands groupes l'obligation de mettre en œuvre un plan de vigilance permettant d'identifier et de prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement. Les entreprises devront veiller à la prévention de ces risques non seulement au sein des sociétés qu'elles contrôlent mais également au sein de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

Ce texte marque **une avancée historique** vers le respect des droits humains et environnementaux par les entreprises multinationales.

Peuples autochtones

La solidarité internationale s'impose

Joël Labbé a marqué à chaque occasion officielle **son soutien et sa solidarité avec les peuples autochtones**, que l'on estime compter parmi les groupes humains les plus défavorisés dans le monde. Ces populations, appelées également "peuples premiers", tribaux ou aborigènes, représentant 370 millions de personnes qui vivent dans plus de 70 pays sur cinq continents, sont la plupart du temps exclues des processus décisionnels, marginalisées, exploitées, assimilées par la force et soumises à la répression lorsqu'elles s'expriment ouvertement pour défendre leurs droits.



06.12.2012 – Le Cacique Raoni reçu au Sénat lors d'un déplacement en Europe afin de sensibiliser à la situation des tribus amérindiennes d'Amazonie.

Le 6 décembre 2012, Joël Labbé a servi d'intermédiaire pour que le **Cacique Raoni**, dont il avait rencontré l'ONG à Rio, soit reçu par Jean-Pierre Bel, alors président du Sénat. En voyage en Europe, le chef amérindien tentait de sensibiliser les responsables politiques sur la situation des tribus d'Amazonie, chassées de leurs terres, victimes de la déforestation et du pillage des ressources naturelles de leur territoire. En mai 2015, avec la sénatrice communiste Laurence Cohen, il a soutenu l'organisation d'un **colloque sur les droits environnementaux et humains au Pérou**, en hommage à la lutte emblématique de tout un peuple contre le projet minier Conga.

Dans la Cordillère des Andes, les projets d'extraction minière des multinationales menacent aujourd'hui aussi bien l'écosystème que les habitants, leurs terres, leur eau, leurs cultures et leurs langues uniques, et s'accompagnent de graves violations de leurs droits fondamentaux.

Pour Joël Labbé, *"sur ces sujets d'actualité locale à portée mondiale, la solidarité internationale peut et doit jouer son rôle pour la défense des droits politiques, humains et environnementaux, face à des multinationales toutes puissantes."*

Mali

La question cruciale du développement

Joël Labbé, président délégué pour le Mali du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest du Sénat, a suivi avec attention le déroulement des événements au Mali, de l'intervention militaire française aux élections présidentielles. Avec d'autant plus d'implication qu'en tant qu'ancien élu local morbihannais, il avait entretenu des relations privilégiées avec la région de Kidal dans le cadre de la coopération décentralisée.

Depuis 2012, le Mali est le théâtre d'une grave crise politique, marquée par un coup d'État militaire. En janvier 2013, suite à l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité de l'ONU demandant aux États membres de renforcer les capacités de l'armée malienne, le gouvernement français a lancé l'opération "Serval". Une intervention militaire ju-



27/09/2013 - Déplacement à Bamako pour l'intronisation du nouveau président malien.

gée nécessaire par les écologistes, sous réserve d'être suivie d'une véritable politique de développement autour des axes essentiels que sont l'alimentation et le droit à l'eau, à la santé et à l'éducation. *"Nous ne créerons jamais les conditions de l'avènement d'un État de droit par la seule intervention militaire"* avait souligné Joël Labbé **lors du débat au Sénat du 16 janvier 2013 sur l'engagement des forces armées françaises.**

Au cours des mois qui ont suivi, Joël Labbé a participé à un certain nombre d'événements diploma-

tiques et dédiés à la coopération bilatérale entre les deux pays : déjeuner au Sénat avec M. Younoussi Touré, ancien président de l'Assemblée nationale du Mali, interventions à la Conférence sur le développement du Mali à Lyon et au séminaire sur la diaspora malienne pour la paix et le développement du Mali à Montreuil, rencontre avec la présidente du parti écologiste malien... Lors de ses prises de parole, il n'a eu de cesse de rappeler **l'importance de la question du développement et de la souveraineté alimentaire, conditions nécessaires à une paix durable au Mali.** Aujourd'hui, comme dans toute l'Afrique de l'Ouest, l'agriculture malienne souffre terriblement de la concurrence disproportionnée avec les productions extérieures. La libéralisation croissante des politiques agricoles contribue à appauvrir toujours plus les paysans maliens, qui représentent encore une grande partie de la population. *"Des mesures phares doivent être prises de toute urgence au niveau international pour préserver l'agriculture dans cette partie du globe"* a-t-il souligné à plusieurs reprises.

Le 19 septembre 2014, à l'occasion de **l'intronisation du nouveau président malien Ibrahim Boubacar Keita**, Joël Labbé a pris part à la délégation française officielle qui s'est déplacée à Bamako, saluant la volonté du nouveau président malien de réussir le processus de réconciliation dans un pays meurtri par la guerre. Il était également présent lors de sa réception au Sénat le 3 décembre 2014.

Joël Labbé a eu l'occasion de retourner au Mali en début de session 2015, en prenant part à une délégation officielle du Sénat en Afrique de l'Ouest (Niger et Mali). Ce déplacement a été jalonné de nombreuses rencontres officielles, tant avec les autorités de ces deux pays qu'avec les acteurs locaux. Les problématiques abordées se sont concentrées sur la sécurité dans la bande sahélo-saharienne, les problèmes fonciers, la coopération et le développement, ou encore le virus Ebola.

Burkina Faso

■ Soutenir la coopération interculturelle

En 2016, Joël Labbé a répondu favorablement à l'invitation de l'association morbihannaise Sitala Lillin'ba de se rendre à Bobo-Dioulasso du 11 au 19 décembre. Un voyage envisagé de longue date, puisque Joël Labbé soutient depuis des années cette association qui impulse une **dynamique interculturelle et citoyenne d'échanges** entre la France et le Burkina Faso. L'objectif de ce déplacement était de rencontrer les représentants locaux et nationaux qui soutiennent l'action de Sitala, de

les épauler dans le renforcement de leurs partenariats, et de faciliter les échanges avec les pouvoirs publics au Burkina Faso. Si ce voyage n'était pas officiel, puisque résultant de sa propre initiative parlementaire, il a déclenché un certain nombre de mesures, notamment en raison du risque terroriste, et de rencontres officielles : Ambassadeur de France à Ouagadougou, Consul et conseillers d'Ambassade, chefs coutumiers de Bobo Dioulasso, ministres de l'Intérieur et de la Culture, président du Conseil régional des Hauts Bassins, maire de Bobo-Dioulasso et maires des arrondissements de la commune. Autant de relais précieux pour l'association Sitala.

Pour Joël Labbé, un autre objectif de ce voyage était de **rencontrer des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation**. L'économie du Burkina Faso dépend largement de l'agriculture qui fait vivre 85 % de la population active, en majorité pratiquée par des structures agricoles de petites tailles dispersés sur le territoire, avec une moyenne de possession d'un demi-hectare.

Certification biologique, sécurité alimentaire, souveraineté alimentaire, organisation des filières de proximité ont été les principaux thèmes abordés lors de ses différentes rencontres avec les acteurs locaux. Le recul sur le coton OGM est une victoire, mais des risques demeurent sur le maïs et d'autres productions. La souveraineté alimentaire passe aussi par le développement de l'élevage de volailles de taille mesurée, alors que le poulet congelé importé de France est vendu moins cher au Burkina Faso que les productions locales, ce qui démontre une fois de plus l'absurdité de nos productions intensives pour l'exportation. L'agro-business sévit là-bas comme ici. Face à ce constat, Joël Labbé a rappelé que *«le droit à l'alimentation reste un droit fondamental, pour lequel il est nécessaire d'organiser une résistance internationale des peuples.»*

Ce fut une semaine particulièrement riche de rencontres et de réflexions, qui appelle à la poursuite des échanges dans le sens d'une **véritable coopération décentralisée**.



15.12.2016 – Accueil chaleureux des élus locaux de Bobo-Dioulasso.

14.12.2016

Avec les enfants du village de Kouro.



"AU RISQUE D'ÊTRE SOI", UN PORTRAIT SENSIBLE

En début de mandat, Joël Labbé a répondu favorablement à la proposition du réalisateur breton, Jean-Jacques Rault, de mener un travail avec une comédienne, afin de progresser sur sa prise de parole en public. Il en est ressorti un documentaire de 52 mn, "Au risque d'être soi", qui trace un portrait personnel et intimiste d'un homme qui "va vers son risque."

© .Mille et Une. Films - 2015



"ZÉRO-PHYTO 100% BIO" DES CANTINES BIO ET DES VILLES SANS PESTICIDES

Après "Insecticide Mon Amour", le réalisateur Guillaume Bodin a réalisé une enquête passionnante sur plusieurs communes françaises qui n'ont pas attendu l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 de la loi Labbé interdisant l'utilisation de pesticides dans les espaces publics pour changer leurs pratiques. Ce film met aussi en avant les pionniers de la restauration collective biologique et leurs partenaires : associations, en-

"DES CLICS DE CONSCIENCE" YES WE GRAINE !

Sortie nationale
OCTOBRE 2017

Ce film de Jonathan Attias et Alexandre Lumbroso, est un documentaire pédagogique sur la place du citoyen dans notre démocratie. Il retrace le combat de ces deux jeunes, qui en lançant **#YesWe-Graine**, pétition destinée à préserver les semences traditionnelles, ont mis en lumière la puissance du pouvoir citoyen. Joël Labbé, qui leur a ouvert la porte du Parlement, s'est fait le relais des milliers

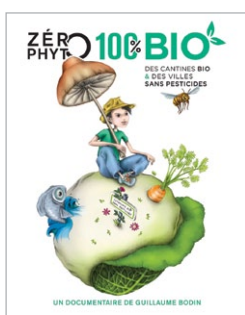
"DU POISON DANS NOS JARDINS" POUR EN FINIR AVEC LES PESTICIDES

Chaque printemps, 17 millions de Français se précipitent dans les magasins spécialisés pour acheter de quoi semer, planter, fleurir. Les ennemis de ces jardiniers en herbe ? Les insectes, maladies et mauvaises herbes. Leur arme ? Les produits phytosanitaires. Et le jardinier amateur français est d'ailleurs le champion d'Europe de leur utilisation,

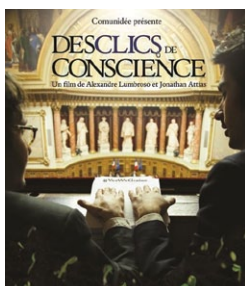


treprises, agriculteurs, ingénieurs, artisans qui ensemble contribuent à l'amélioration de la qualité des repas dans les collectivités.

Conscients de leurs responsabilités en termes de santé publique et d'environnement, ces acteurs de terrain ne livrent pas de solutions toutes prêtes, mais décrivent plutôt les étapes qu'ils ont franchies pour mener à bien leurs projets. Leur expérience montre que toutes les communes, quelles que soient leur taille et leur couleur politique, peuvent changer leurs pratiques.



de signataires de la pétition, en déposant deux amendements au projet de loi biodiversité sur la préservation des semences paysannes. Jonathan et Alexandre militent aujourd'hui pour l'institution d'un droit d'amendement citoyen permettant, à condition d'avoir réuni 5 000 soutiens sur une proposition, de faire débattre et voter des articles de lois soumis par les citoyens dans les projets de loi votés à l'Assemblée Nationale et au Sénat.



avec 6 000 tonnes épandues en 2014. Mais ces substances chimiques sont toxiques pour la santé et l'environnement. Un produit est plus particulièrement au cœur de la polémique : le Roundup, l'herbicide le plus vendu au monde. À base de glyphosate, il est l'enjeu d'une bataille mondiale entre scientifiques. Avec la loi Labbé, la réglementation va rendre plus difficile l'achat de ces produits de synthèse, dont le retrait total des rayons est programmé pour le 1^{er} janvier 2019. Cette enquête fouillée de Marisa Cattini donne la parole aux lobbies de l'agrochimie et à ses détracteurs, et montre que les alternatives naturelles existent pour sublimer nos jardins et potagers.



L'équipe

Je n'aurais pu mener à bien ces six années de mandat sans être entouré d'une équipe soudée et efficace : Karine, collaboratrice à temps plein, et Sylvie, à mi-temps, travaillent à la permanence de Saint-Nolff et se chargent des dossiers liés au Morbihan et de la communication. Aurélien, collaborateur à temps plein au Palais du Luxembourg depuis juin 2014, prépare et suit l'ensemble des textes législatifs.

Avant Aurélien, trois autres personnes se sont pleinement investies à mes côtés, à Paris : Élodie Guillaume, Simon Cottin-Marx et Stéphanie Cabantous.

J'ai aussi apprécié la qualité des stagiaires qui ont œuvré sur des périodes de 6 mois à la préparation des différents colloques que j'ai organisés au Sénat : Caroline Grange sur le thème de l'agroécologie, Fanny Duperray sur celui des néonicotinoïdes et des abeilles, et Cyrielle Simon sur l'ostréiculture.



MAI 2017 - Joël Labbé entouré de son équipe.

De gauche à droite : Sylvie Valet, Karine Grosjean et Aurélien Vernet.

..... ■ AU SÉNAT

PALAIS DU LUXEMBOURG

15, rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06
Tél. 01 42 34 27 96
j.labbe@senat.fr

Collaborateur parlementaire

Aurélien Vernet / 07 78 10 05 64
Chargé du suivi législatif
j.labbe@senat.fr

■ À SAINT-NOLFF

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

7, rue des Lavandières
56250 Saint-Nolff
Tél. 02 97 48 42 54
bureau.j.labbe@senat.fr

Collaboratrices parlementaires

Karine Grosjean / 06 16 91 56 79
Chargée des relations élus
et acteurs locaux
k.grosjean@clb.senat.fr

Sylvie Valet / 06 18 75 02 24
Chargée de communication
s.valet@clb.senat.fr

www.joellabbe.fr

f facebook.com/joellabbe

Sénat

Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06
Tél. 01 42 34 27 96
j.labbe@senat.fr

Collaborateur parlementaire

Aurélien Vernet / 07 78 10 05 64
Chargé du suivi législatif
j.labbe@senat.fr

Permanence parlementaire

7, rue des Lavandières
56250 Saint-Nolff
Tél. 02 97 48 42 54
bureau.j.labbe@senat.fr

Collaboratrices parlementaires

Karine Grosjean / 06 16 91 56 79
Chargée des relations élus et acteurs locaux
k.grosjean@clb.senat.fr

Sylvie Valet / 06 18 75 02 24
Chargée de communication
s.valet@clb.senat.fr

www.joellabbe.fr

 **facebook.com/joellabbe**

Directeur de la publication : Joël Labbé

Réalisation : Karine Grosjean
et Sylvie Valet.

*Imprimé à 5 000 exemplaires
sur papier certifié PEFC.*

